



**COMMUNE DE GROISY  
(Haute-Savoie)**

**ARRETE N° 2026AC-023**

**Portant réglementation de la circulation  
sur la « rue de Boisy» (RD2) au droit du  
passage à niveau n°55**

**Le Maire de la commune de Groisy,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,
- Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,
- Vu le décret du 03 juin 2009 modifié classant les RD1201 et 1203 dans le réseau des routes à grande circulation,
- Vu la demande de l'entreprise COLAS 74330 SILLINGY, en date du 24/03/2026,
- Vu l'accord des gestionnaires de voirie concernés par les itinéraires de déviation en date du 30/03/2026,
- **CONSIDERANT** qu'en raison des travaux d'application de la couche de roulement en enrobé et des opérations préalables (création de trottoirs et réseau de récupération des eaux pluviales) au droit immédiat du passage à niveau n°55 sur la RD2 (rue de Boisy),
- **CONSIDERANT** qu'il importe d'assurer la protection du chantier et la sécurité des usagers pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

**ARRETE**

**Article 1**

En raison des travaux susvisés, la circulation des véhicules sur la RD2 (Rue de Boisy) entre le carrefour RD2/chemin de la Mine et le carrefour RD2/RD102 (Route des Aires) sera réglementée de 20h30 à 06h00 les nuits du **mardi 31/03, mercredi 1er et jeudi 2 avril 2026**.

**Article 2**

Durant la période énoncée à l'article 1, la chaussée, au droit du Passage à Niveau n°55, sera fermée physiquement à la circulation des véhicules y compris véhicules de secours et de services, et des piétons.

Des panneaux "route barrée" encadreront les travaux et des déviations seront mises en place :

- Pour les véhicules légers, véhicules de Secours et véhicules de Service, engins agricoles, la circulation sera organisée depuis la route de Lécy puis la route de Chez Diannay puis la route de Lemercier et inversement - (cf – plan annexé)
- Pour les Poids Lourds (>7.5T), la circulation des véhicules sera organisée depuis les Routes à Grande Circulation les plus proches soit la RD1203 au sud puis la RD1201 au Nord (cf – plan annexé) >>>> Groisy-Le Plot > Charvonnex > St Martin Bellevue > Argonay > Pringy > St-Martin Bellevue > Villy le Pelloux – Groisy (Boisy) et inversement.

**Article 3**

La présignalisation réglementaire, ainsi que la signalisation seront assurées par les entreprises COLAS et ses intervenants, et en accord avec les services techniques de la Commune.

**Article 4**

Tout accident ou incident survenant à cause ou à l'occasion des travaux relèvera de la responsabilité de l'entreprise et ses intervenants dans la mesure où la signalisation dudit chantier viendrait à se trouver défectueuse ou incomplète.

**Article 5**

1. Madame la Directrice Générale des Services,
2. Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,
3. Monsieur le directeur de l'entreprise COLAS 74330 SILLINGY,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

1. Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
2. Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
3. Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
4. Monsieur le Chef de Centre des sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
5. Monsieur le directeur de l'entreprise COLAS - 74330 SILLINGY
6. Monsieur le Président de Grand Anancy Agglomération - 46 avenue des îles - 74007 ANNECY,
7. Monsieur le Responsable du CERD de Groisy,

Fait à Groisy, le 25 mars 2026

**Le Maire,  
Christophe SIBILLE**

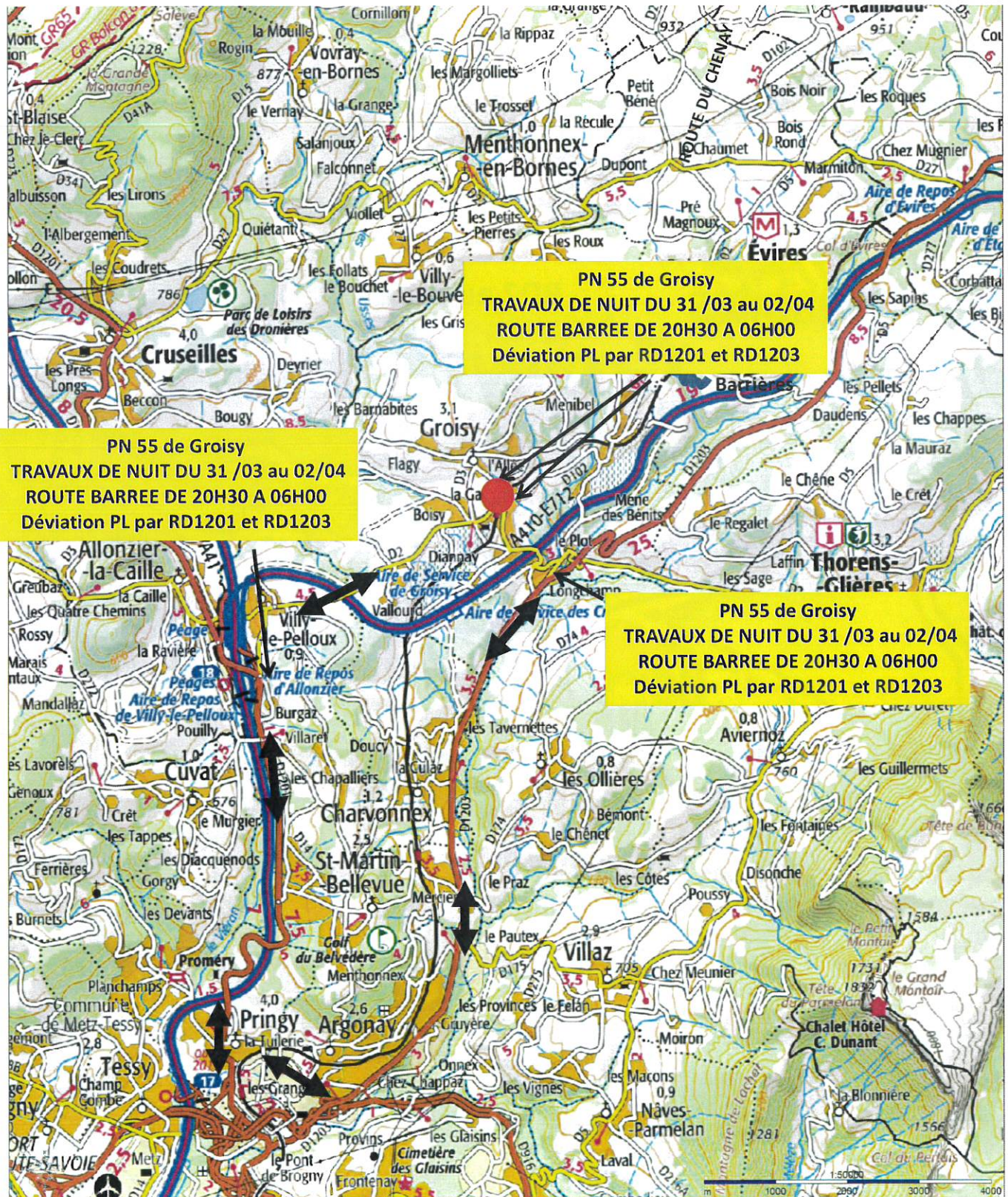
Acte certifié exécutoire :  
Publié le :

**31 MARS 2026**



# GROISY - FERMETURE PASSAGE A NIVEAU 55 NUITS DU 31/03 - 01/04 - 02/04 2026

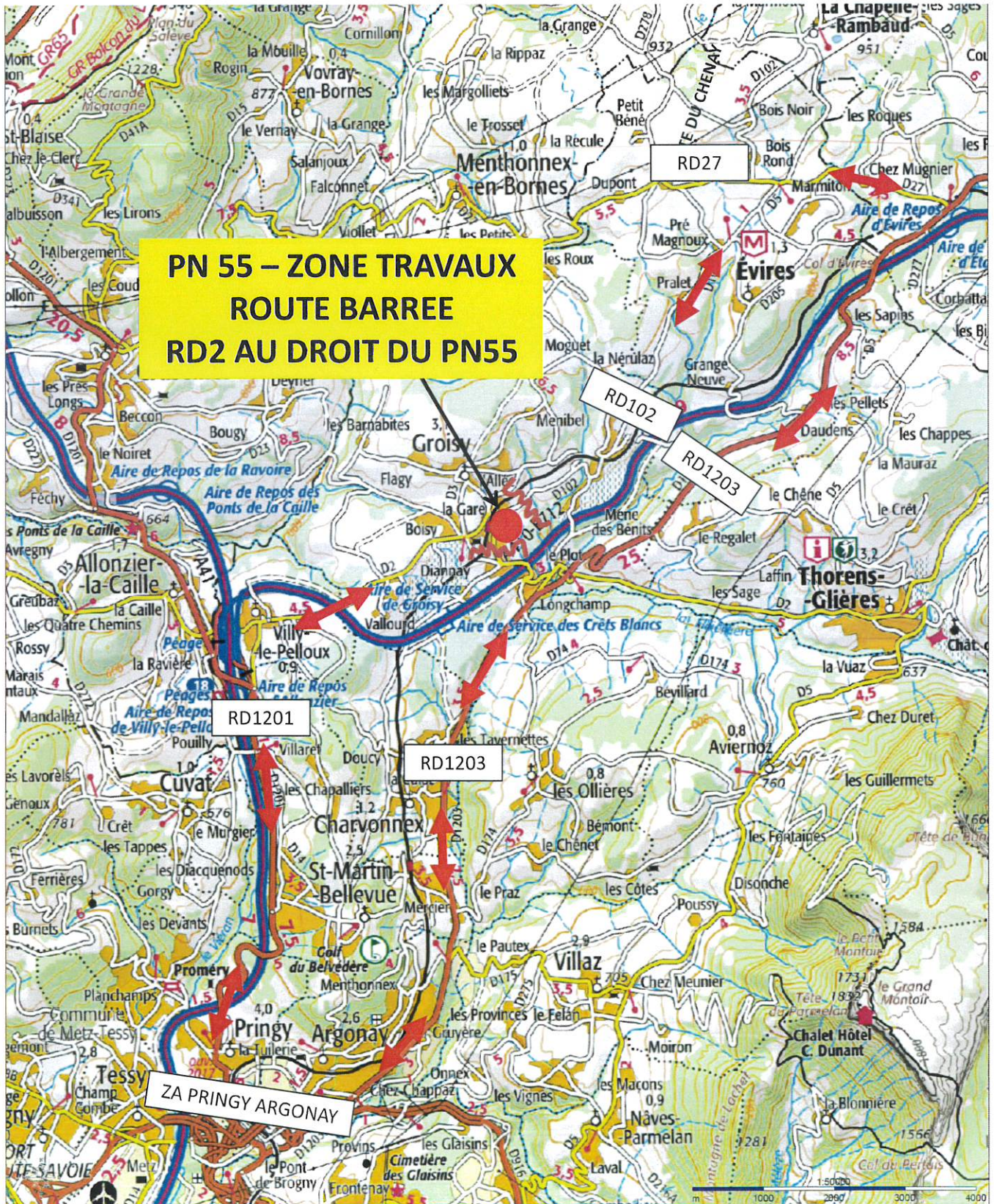
## IMPLANTATION DES PANNEAUX D'INFORMATION





# GROISY - FERMETURE PASSAGE A NIVEAU 55 NUITS DU 31/03 - 01/04 - 02/04 2026

↔ DEVIATION >> POIDS LOURDS via RD1203-ZA PRINGY ARGONAY - RD1201-RD2  
DEVIATION >> POIDS LOURDS via RD27- RD1203



Le contenu, la représentation et la date d'actualisation des données ci-dessus éditées sont de la responsabilité du propriétaire gestionnaire de chaque donnée  
Les documents opposables approuvés par arrêté préfectoral, sont consultables en mairie et en préfecture - Reproduction interdite - Jeudi 19 juillet 2018